Envoyé en préfecture le 17/12/2025
Reçu en préfecture le 17/12/2025
Publié le
ID : 035-213503600-20251216-DC_2025_249-DE

VITRÉ
Porte de Bretagne
5 Place du Château
35500 VITRE

DC_2025_249

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal

CONSEIL MUNICIPAL DU 15/12/2025

Secrétaire de séance : Monsieur Paul LAPAUSE

Nombre de conseillers en exercice : 33 Présents : 27 Votants (dont 4 pouvoir(s)) : 31	L'an deux mille vingt cinq, le quinze décembre le Conseil municipal réuni , après convocation légale, Date de convocation : le 9 décembre 2025

Etaient présents (voix délibératives) :
Monsieur Pierre LEONARDI,Monsieur Paul LAPAUSE,Madame Alexandra LEMERCIER,Madame Constance MOUCHOTTE,Monsieur Fabrice HEULOT,Madame Anne BRIDEL,Monsieur Jean-Yves BESNARD,Madame Pauline SEGRETAIN,Monsieur Philippe MAIGNAN,Madame Vanessa ALLAIN,Monsieur Nicolas MIJOULE,Monsieur Michel PERRET,Madame Danielle MATHIEU,Madame Catherine DELHOMMEL,Monsieur Emmanuel COUVERT,Madame Nicole GENIN,Monsieur Gontran PAILLARD,Madame Marie-Noëlle MORFOISSE,Madame Caroline PICHOT MALIN,Monsieur Daniel NGOSONG,Madame Viviane GUERMONT,Monsieur Lionel LE MIGNANT,Monsieur Bruno LINNE,Monsieur Erwann ROUGIER,Madame Carine POUESSEL,Monsieur Nicolas KERDRAON,Madame Nadège LE FLOCH

Ont donné pouvoir:
Monsieur Christophe LE BIHAN représenté(e) par Monsieur Paul LAPAUSE ,Madame Marie-Cécile TARRIOL représenté(e) par Madame Marie-Noëlle MORFOISSE ,Monsieur Pierre DUFEU représenté(e) par Monsieur Fabrice HEULOT ,Madame Cécile BESNARD représenté(e) par Madame Constance MOUCHOTTE

Etai(en)t absent(s) :
Madame Isabelle DUSSOUS,Monsieur Gilles GUILLON

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de RENNES, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Vous avez également la possibilité d'exercer, durant le délai de recours contentieux, un recours gracieux auprès des services de la Ville de Vitré.

Envoyé en préfecture le 17/12/2025
Reçu en préfecture le 17/12/2025
Publié le
ID : 035-213503600-20251216-DC_2025_249-DE

VITRÉ
Porte de Bretagne
5 Place du Château
35500 VITRE

DC_2025_249

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal

DÉLIBÉRATION

CONSEIL MUNICIPAL DU 15/12/2025

- Participation à l'Appel à Projet « Démarche Bâtiments Durables Bretagne » – Signature de la convention – Programme CEE ACTEE+

La Conseillère municipale déléguée expose :

Vu le code général des collectivités territoriales ;
Vu la loi du 18 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte ;
Vu l'arrêté du 10 mars 2019 portant validation du programme ACTEE ;
Vu le décret n° 2019-771 du 23 juillet 2019 relatif aux obligations d'actions de réduction de la consommation d'énergie finale dans des bâtiments à usage tertiaire ;
Vu l'avis de la commission Finances en date du 26 Novembre 2025 ;

Considérant que la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et des Régies (FNCCR) est porteuse du Programme CEE ACTEE+, référencé PRO-INNO-66, et que ce programme apporte un financement aux collectivités lauréates, via des appels à projets, pour déployer un réseau d'économes de flux, accompagner la réalisation d'études technico-économiques, le financement de la maîtrise d'œuvre, ainsi que l'achat d'équipements de suivi de travaux de rénovation énergétique ;

Considérant que dans le cadre de sa politique de transition énergétique et de modernisation du patrimoine communal, la commune souhaite engager une rénovation globale du groupe scolaire de la Hodéyère ;

Considérant qu'afin de garantir la qualité environnementale et énergétique de cette opération, la commune a postulé, le 14 mars 2025, à l'appel à projet « Démarche Bâtiment Durable Bretagne », porté par le Syndicat Départemental d'Énergie d'Ille-et-Vilaine (SDE35), coordinateur du programme ACTEE, et BATYLAB, structure reconnue régionalement pour son expertise en construction et rénovation durables, chargée de l'animation du dispositif « Démarches Bâtiments Durables Bretagne » ;

Considérant que le 27 mai 2025, le dossier de candidature de la ville de Vitré a été retenu par le jury du Programme ACTEE, pour la mise en œuvre des actions décrites dans le dossier de candidature, et que, par conséquent, la Ville pourra bénéficier d'un accompagnement méthodologique et de financements pour mettre en œuvre des actions en matière d'efficacité énergétique, dans le cadre de la rénovation du groupe scolaire La Hodeyère ;

Considérant que les dépenses et aides prévisionnelles retenues dans la candidature sont les suivantes :
- Lot n°5 - Démarches Bâtiments Durables : aide de 80 % sur les montants HT, plafonnée à 25 000 euros ;

Considérant la sélection par le jury de la candidature de la ville, la participation à l'appel à projet implique la signature d'une convention de partenariat entre la commune de Vitré et la FNCCR ;

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal :
- d'approuver et valider la mise en œuvre du dossier de candidature de la ville de Vitré, retenue par le jury ACTEE, pour l'appel à projet « Démarches Bâtiments Durables Bretagne » ;
- d'approuver les termes de la convention de partenariat dans le cadre de la mise en œuvre du programme CEE ACTEE+ - Démarches bâtiment durables, jointe en annexe, ainsi que toutes pièces ou documents afférents à ce dossier ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à engager les dépenses liées aux actions portées par la commune de Vitré dans le cadre de la candidature.

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de RENNES, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Vous avez également la possibilité d'exercer, durant le délai de recours contentieux, un recours gracieux auprès des services de la Ville de Vitré.

Envoyé en préfecture le 17/12/2025
Reçu en préfecture le 17/12/2025
Publié le
ID : 035-213503600-20251216-DC_2025_249-DE

VITRÉ
Porte de Bretagne
5 Place du Château
35500 VITRE

DC_2025_249

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal

Il est procédé au vote :
Abstention : 0
Nombre de votants : 31
- Nombre de voix pour : 31
- Contre : 0

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal, approuvent la question à l'unanimité des votants.

Fait à Vitré,

Le Maire,
Pierre LEONARDI

VILLE DE VITRÉ MAIRIE (Ille-et-Vilaine)

Signé par Pierre LEONARDI
Maire de Vitré
16 déc. 2025

VITRÉ Porte de Bretagne

Le Secrétaire de séance
Paul LAPAUSE

VILLE DE VITRÉ MAIRIE (Ille-et-Vilaine)

Signé par Paul LAPAUSE
Adjoint en charge des Finances, Systèmes d'information, Marchés publics
17 déc. 2025

VITRÉ Porte de Bretagne

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de RENNES, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Vous avez également la possibilité d'exercer, durant le délai de recours contentieux, un recours gracieux auprès des services de la Ville de Vitré.